

58  
10/85

Télécoms / Centraux Téléphoniques

Nt.E./  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES FINANCES  
ET DE L'ECONOMIE  
-----

Kigali, le 1er octobre 1985

N° 2682 /Eud.07.09/MP.335

Vu  
M. Gakwandi

A traiter par .....
Date entrée : 3-10-85
N° Classement 19466/07-09

Monsieur GAKWANDI Jean Baptiste,  
Fonctionnaire-Dirigeant au Ministère  
des Travaux Publics et de l'Energie  
KIGALI

Objet : Acte de réception provisoire  
Construction du bâtiment  
abritant les nouveaux centraux  
téléphoniques de Kigali.  
-----

Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,

Référence faite à votre lettre n°  
1103.031/12.033 du 6 septembre 1985 par laquelle vous me faites  
part de la levée des remarques formulées lors de la réception pro-  
visoire du projet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre  
connaissance que j'acte cette réception en faveur de l'entreprise  
"EMUJECO", attributaire de ce marché.

Dès lors, il y a lieu d'entrer en contact  
avec le Service ayant pris en consignation les retenues de garantie  
effectuées sur ses factures afférentes à ce marché en vue de débloquer  
le cautionnement y relatif suite à ce prononcé de réception.

Le Président du Conseil  
des Adjudications,  
NDAGIJIMANA Célestin.

Copie pour information à :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Travaux  
Publics et de l'Energie  
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Transports  
et des Communications  
KIGALI
- EMUJECO  
B.P. 617  
KIGALI

23/10 cl